Module 712 TD Enregistrement Comptables des Activités Courantes

Entreprise CALAMAR

Ce cas fait partie d'une ressource qui comprend plusieurs situations simples destinées à la formation en gestion d'étudiants en DUT GEA toute option ou autres formations supérieures en comptabilité et gestion.

Objectifs des cas proposés :

- Aborder d'une manière progressive les modalités d'enregistrements comptables des charges de personnel.
- Analyser différentes situations simples.
- Enregistrer les écritures relatives aux salaires, retenues et cotisations sociales des entreprises.
- Enregistrer les règlements des salaires et des cotisations aux organismes sociaux.
- Contrôler les résultats obtenus.

Période de formation :

- A l'issue des cours et TD du semestre 1 du DUT GEA et autres formations tertiaires.
- Prérequis des modules :
 - o 711 Comptabilité financière : Introduction à la Gestion Comptable,
 - o 712 Comptabilité financière : Enregistrements Comptables des Activités Courantes,
 - o 112 Outils d'Information et de Communication : logiciel tableur

Modalités de réalisation :

- Travail en autonomie de chaque étudiant.
- Accès aux ressources de cours des modules de gestion.
- Assistance de l'intervenant avec vidéoprojection.

Durées indicatives par TD : 1 à 2 H selon niveau de difficulté du thème et de performance de l'étudiant.

Equipements nécessaires :

- Machines à calculer.
- Poste informatique avec logiciel tableur (conseillé).
- Connexion internet pour accès aux ressources de cours sur IUTenligne.net.
- Plan de comptes.

Contenus de chaque ressource :

- Présentation des objectifs spécifiques à chaque TD.
- Situation simple.
- Codifications des opérations.
- Tableaux vides sur tableur pour les écritures au journal.
- Fichier de corrigés avec feuilles.
- Lien avec site officiel.

TABLE DES MATIERES

1. Enoncé.	3
2. Travail à faire	
3. Documents	
3.1. Document 1.	
3.2. Document 2	
3.3. Document 3.	
A Appayo	5

1. Enoncé.

Au cours d'un stage au sein de l'entreprise **CALAMAR**, vous participez aux travaux comptables relatifs aux charges de personnel.

On vous communique les documents et annexes suivants :

- Document 1 : Informations extraites du livre de paye.
- Document 2 : Extrait du plan de comptes de l'entreprise.
- Document 3 : Informations relatives aux paiements des salaires et des cotisations sociales.
- Annexe : Journal de l'entreprise.

2. Travail à faire.

Enregistrer au journal l'ensemble des écritures relatives aux charges de personnel du mois de janvier selon la méthode directe.

3. Documents.

3.1. Document 1.

Informations extraites du livre de paye				
Salaires de base	36 000			
Heures supplémentaires	3 000			
Primes	1 000			
Cotisations salariales retenues				
Sécurité Sociale	6 200			
Assurance chômage	1 800			
Retraites Complémentaires des salariés	1 200			
Retraites Complémentaires des cadres	800			
APEC	700			
Mutuelles complémentaires	500			
Cotisations sociales de l'employeur				
Sécurité Sociale	12 000			
Assurance chômage	3 200			
Retraites Complémentaires des Salariés	2 600			
Retraites Complémentaires des Cadres	1 700			
APEC	1 100			
Mutuelles complémentaires	300			
Autres informations				
Acomptes versés et comptabilisés pendant le mois	1 400			
Indemnités	1 300			
Oppositions sur salaires	600			
Congés payés	1 700			

3.2. Document 2.

Extrait du plan de comptes de l'entreprise 4311 Sécurité Sociale (SS) ou Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) 4371 Pôle Emploi (Assurance chômage) Caisses de Retraites Complémentaires des Salariés (CRCS) ou Association pour le Régime 4372 Retraite Complémentaire des salariés (ARRCO) Caisses de Retraites Complémentaires des Cadres (CRCC) ou Association Générale 4373 Institutions de Retraite Complémentaire des Cadres (AGIRC) 4374 Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) 4378 Mutuelles complémentaires

3.3. Document 3.

Informations relatives aux paiements des salaires et des cotisations sociales

Les salaires nets sont versés par virements bancaires, le dernier jour ouvrable du mois.

Les cotisations sociales sont payées à des dates différentes au cours du mois suivant :

- le 10 pour la Sécurité Sociale,
- le 15 pour Pôle Emploi ?
- le 20 pour les Caisses de Retraites Complémentaires (CRCS) et (CRCC),
- le 25 pour l'APEC,
- le 28 pour les mutuelles complémentaires.

4. Annexe.

Bordereau de saisie - Mois de janvier N - Entreprise CALAMAR						
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit	
			Rémunérations brutes			
			Cotisations sociales retenues aux salariés			
			Cotisations sociales de l'employeur			
			Paiement des salaires nets			
			Totaux			

	Bordereau de saisie - Mois de février N - Entreprise CALAMAR						
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit		
			Paiement des cotisations				
			à l'URSSAF				
			Paiement des cotisations				
			à l'assurance chômage				
			Paiement des cotisations				
			de retraite				
			complémentaire des				
			salariés				
			Paiement des cotisations				
			de retraite				
			complémentaire des				
			cadres				
			Paiement des cotisations				
			à l'APEC				
			Paiement des cotisations				
			aux mutuelles				
			complémentaires				
	Totaux						